

Nom de l'élève et classe :

Livret TPE 2016/2017

Les Travaux Personnels Encadrés sont une épreuve **obligatoire** anticipée du Baccalauréat (coefficient 2) : seuls comptent les points au-dessus de 10.

Le calendrier de travail :

1. **Semaine 36 -du 5 au 10 septembre 2016 : Début des TPE**, formation des équipes d'élèves, définition et élaboration des sujets avec les enseignants et les documentalistes (conformément aux thèmes nationaux).
2. **Semaine 44 -du 3 au 5 novembre 2016**: date limite de dépôt des sujets au CDI par les professeurs responsables, pour remise à Mme le Proviseur-Adjoint.
3. **Septembre/octobre/novembre** : recherches documentaires, expérimentations (Série S), contacts, élaboration du plan, du contenu du dossier...
4. **Décembre /janvier** : rédaction, relecture, rédaction finale.
5. **Semaine 4 -du 23 au 27 janvier 2017** : Dépôt des productions et des listes de matériels nécessaires à la soutenance orale aux enseignants encadrants, lors de la dernière séance TPE.
6. **Les cours d'EMC commencent la semaine 5 (30 janvier 2017).**
7. **Semaine 09 -du 27 février au 4 mars 2017**: Soutenance orale.

Attention : Le temps passe très vite, la réalisation de la production finale est toujours plus longue que prévue...

Les TPE:

Deux grands objectifs : développer les capacités d'autonomie des élèves et favoriser la multidisciplinarité.

Les Travaux Personnels Encadrés visent d'une part, à diversifier les modes d'appropriation des contenus des programmes en prenant appui sur une démarche interdisciplinaire et, d'autre part, à développer chez les élèves les capacités d'autonomie et d'initiative dans la recherche et l'exploitation de documents en vue de la réalisation d'une production qui fait l'objet d'une synthèse écrite et orale. A partir de thèmes définis nationalement, les élèves choisissent le sujet sur lequel portera la production en concertation avec les enseignants encadrant le TPE. La production résulte généralement du travail collectif de plusieurs élèves, mais on évalue la part de chaque élève dans ce travail et sa démarche personnelle.

*Le sujet choisi associe **plusieurs disciplines**. Tout au long de la phase de préparation du TPE, les élèves bénéficient de l'assistance et du conseil des professeurs des disciplines concernées.*

Les thèmes nationaux

Les thèmes retenus ont pour objectif de favoriser l'articulation des acquisitions d'**au moins deux disciplines**, en lien avec les programmes. Que ce soit pour les enseignants ou les élèves, l'objectif essentiel des TPE est de **mobiliser, croiser connaissances et compétences liées à des disciplines, pour en dégager une recherche, une problématique et une réalisation** qui, tout en restant modestes, s'inscrivent dans une véritable démarche interdisciplinaire.

Le principe de deux thèmes communs aux trois séries a été adopté pour concrétiser la démarche interdisciplinaire.

	Série économique et sociale	Série littéraire	Série scientifique
Thèmes communs	Éthique et responsabilité	Éthique et responsabilité	Éthique et responsabilité
	L'aléatoire, l'insolite, le prévisible	L'aléatoire, l'insolite, le prévisible	L'aléatoire, l'insolite, le prévisible
	Individuel et collectif	Individuel et collectif	Individuel et collectif
Thèmes spécifiques	Les inégalités	Héros et personnages	Structures
	Crise et progrès	Le jeu	La mesure
	L'argent	Lumière, lumières	Matière et forme

Le choix du sujet dans le cadre des thèmes nationaux:

- Il est préférable de choisir un sujet **en lien avec le programme scolaire de l'année**, ou, après accord avec les enseignants, d'une autre année, dans les deux disciplines choisies.
- Il faut choisir un sujet **réalisable, faisable**, sur lequel existe de la documentation accessible, facilement empruntable ou consultable, au CDI, à la Bibliothèque Municipale...
- Pour la série S, il est faut prévoir une expérimentation quel que soit le sujet : si possible une expérience personnelle bien intégrée dans le sujet, ou si elle est impossible à réaliser avec le matériel du lycée, une enquête ou une illustration pertinente.
- Pour la série ES, la production de données de "première main" au moyen d'une enquête menée par le groupe selon la(les) méthode(s) de son choix est vivement encouragée.

Le carnet de bord est le journal du TPE, c'est-à-dire les traces des cinq mois de travail.

- Le carnet de bord est utilisé pour l'évaluation de la démarche sur 8 points par les professeurs qui encadrent le TPE.
- Le carnet de bord est individuel.
- Il est établi au jour le jour ; il constitue un document de travail utile pour l'élève, indispensable à la rédaction de la synthèse finale.
- C'est l'historique du travail, qui doit montrer l'évolution et les aléas des recherches, les progrès, les difficultés, les fausses pistes, les références des ouvrages, des sites internet consultés, l'état d'avancement, la répartition des tâches, les commentaires personnels : les pistes de travail à suivre, les contacts, les sorties et rendez-vous...
- Un document authentique est attendu : il s'agit de laisser les traces d'une réflexion approfondie et d'un travail régulier.

La recherche documentaire :

- Une fois le sujet choisi, il faut l'analyser et rechercher un angle d'approche, une problématique.
- Il peut être utile de lister des **mots-clés** pertinents, d'explicitier le vocabulaire.
- Les outils de recherche à votre disposition :

Les usuels : encyclopédies, dictionnaires, **manuels scolaires**.

Tout le fonds du CDI (ouvrages et revues) est accessible par le logiciel de recherche documentaire E-Sidoc , via E-Lyco.

Internet, et sur internet, le **catalogue en ligne des Bibliothèques Municipales de Nantes** : www.bm.nantes.fr (Réservation en ligne possible)

Afin de retrouver les documents que vous utilisez et pour gagner un temps précieux et anticiper la rédaction de la liste des sources (bibliographie, sitographie...) à joindre à la production finale, **notez au fur et à mesure, avec précision, dans votre carnet de bord, les REFERENCES des ouvrages et des périodiques consultés :**

- Pour les livres : Auteur, titre, éditeur, année, cote.
- Pour les revues : Titre, n° et date de la revue, titre et auteur de l'article et pages.
- Internet : Nom des sites consultés, adresse, date de consultation, **présentation de la nature du site** : gouvernemental, universitaire, encyclopédie en ligne, blog...

Rappel : Les ouvrages et périodiques du CDI sont empruntables 15 jours, sauf exception. Possibilité de prolongation des prêts.

Accès libre à la salle d'archives.

Faites appel aux documentalistes :

- pour vous aider à mener votre recherche
- pour demander l'achat d'un ouvrage, dès septembre et jusqu'au 05 novembre 2016
- pour vous aider à composer votre liste de sources (bibliographie, sitographie...)
- pour relire votre travail
- pour demander des conseils pour l'oral

ATTENTION :

Le travail doit être **équitablement réparti** dans le groupe, entre les élèves.

La recopie intégrale ou partielle dans la production d'articles produits par autrui constitue un dysfonctionnement grave à la législation des examens.

Nous rappelons que des candidats ont déjà été pénalisés pour cela et qu'ils n'ont pas obtenu la moyenne à leur TPE.

Ne prenez pas ce risque !...

La problématique :

La problématique est une question ciblée, qui suscite de la curiosité, qui prête à discussion et au débat, dont la réponse n'apparaît pas immédiatement évidente, qui permet de réaliser une expérience, suscite un raisonnement, amène à d'autres questions

La production finale :

C'est la réponse élaborée à la problématique. Ce n'est pas obligatoirement un dossier papier. Les productions peuvent être présentées sur DVD, panneaux, document électronique, film... Le choix de la forme doit être justifié par le sujet traité et par un souci de personnalisation. Dans tous les cas, le fond (le contenu) est à privilégier sur la forme (la présentation).

Une page de présentation normalisée (disponible sur E-Lyco, rubrique CDI, sous-rubrique TPE) **sera obligatoirement apposée sur le document final.**

Si la production finale est un dossier, il doit comprendre :

- 25/30 pages maximum paginées.
- Une page de couverture personnalisée **LISIBLE** (nom, classe, titre, date...)
- Un sommaire paginé.
- Une introduction (1 page), conclusion (1 page).
- Une liste des sources utilisées : bibliographie des ouvrages et périodiques, sitographie, rencontres.

→ La pagination (numérotation des pages) est obligatoire.

→ Une relecture par un adulte extérieur est indispensable, notamment pour l'orthographe.

→ Une relieuse est à disposition au CDI.

La synthèse :

La synthèse est **individuelle**. C'est un document de deux pages maximum, **dactylographiées**, présentant la démarche suivie pendant l'année de TPE. Elle résume et explicite les choix, elle s'appuie sur le carnet de bord pour sa rédaction.

La synthèse est un écrit destiné au jury de la production finale et de l'oral afin de lui présenter la démarche à laquelle il n'a pas assisté.

Chaque élève du groupe doit :

- expliquer son parcours : la synthèse en donnera les grandes étapes, sans pour autant se perdre dans les détails.
- expliquer comment sa démarche personnelle s'est articulée par rapport à la démarche collective.
- expliquer comment s'est construit le travail d'équipe.

Le bilan soulignera :

- l'évolution de la réflexion personnelle.
- les acquis sur le plan des méthodes.
- les acquis disciplinaires et transversaux.

Le côté pratique...

- La carte d'emprunteur du Réseau des médiathèques municipales est très fortement conseillée (gratuite pour les nantais de moins de 18 ans). Les imprimés d'inscription sont disponibles au CDI ou sur internet (bm.nantes.fr).
- Le foyer du lycée crédite de 20 unités gratuites les cartes de photocopie de tous les élèves de première. Cette carte fonctionne exclusivement avec l'imprimante-photocopieuse / élèves du CDI. L'usage du copieur en mode scanner est gratuit.
- Des imprimés sont disponibles sur E-Lyco (Rubrique CDI, sous-rubrique TPE) : Livret TPE, page de garde du dossier, fiches méthodologiques, liste du matériel nécessaire à la soutenance orale...
- Du matériel est à votre disposition au CDI (relieuse, papier affiches...)

La présentation orale :

LA PRESENTATION ORALE NE DOIT PAS CONSISTER EN UNE REDITE DE LA PRODUCTION FINALE.

Elle constitue aussi une réponse à la problématique choisie, mais la forme (un oral et non un écrit) et le temps imparti (15-20 minutes) nécessitent de l'organiser autrement. Elle peut s'appuyer sur un court diaporama, un plan inscrit au tableau ou projeté, éventuellement une mise en scène...

Vous devez réserver à l'avance les outils nécessaires à la présentation orale. Bien entendu, il faut maîtriser l'utilisation des technologies que vous souhaitez utiliser, et notamment vérifier bien avant l'oral que tout fonctionne avec le matériel du lycée.

L'évaluation et la notation :

Le TPE est noté sur 20 :

- 8 points pour la démarche personnelle, l'investissement au cours de l'année et le carnet de bord (notation par les professeurs ayant encadré le TPE).
- 6 points pour la production et la synthèse individuelle (notation par le jury*).
- 6 points pour la soutenance orale (notation par le jury*).

**le jury est constitué de professeurs du lycée n'ayant pas encadré le TPE*

Les notes sont transmises aux élèves avec les résultats des épreuves anticipées du Baccalauréat, c'est-à-dire en juin 2017.

Extrait du Bulletin Officiel du 10 novembre 2005 :

Objectifs et critères de l'évaluation.

Les "Travaux Personnels Encadrés" sont caractérisés par un travail, en partie collectif dans la majorité des cas, qui va de la conception d'un projet à sa réalisation concrète et à sa présentation orale s'appuyant sur une note synthétique individuelle. Ces groupes n'excéderont pas quatre élèves.

Le dispositif d'évaluation est conçu pour tenir compte des spécificités de cet enseignement, qui implique au moins deux disciplines, et se réfère à un thème national. Il porte sur les trois grandes composantes du travail personnel encadré :

- la démarche personnelle de l'élève et son investissement au cours de l'élaboration du travail personnel encadré ;
- la réponse à la problématique (production et note synthétique) ;
- la présentation orale du projet et de la production réalisée.

La fiche présentée **en annexe 1** fixe les critères de référence pour chacune des composantes de l'évaluation.

Mode d'évaluation des travaux personnels encadrés.

L'évaluation est individuelle ; il revient aux professeurs concernés d'évaluer la contribution individuelle de chaque élève dans le cas d'une production collective. La notation prend en compte pour chacun des élèves du groupe :

1 - L'évaluation du travail effectué, pour 8 points sur 20. La note, assortie d'appréciations détaillées, est attribuée à chaque élève par les professeurs qui ont suivi les Travaux Personnels Encadrés du groupe d'élèves concerné ; elle correspond à l'évaluation de la démarche personnelle de l'élève et son investissement. Ces éléments sont portés sur la fiche individuelle de notation du candidat (annexe 2).

2 - Une épreuve orale, pour 12 points sur 20.

La note résulte de l'évaluation, par au moins deux professeurs autres que ceux ayant suivi les Travaux Personnels Encadrés des élèves, de la présentation du travail et de la production réalisés. Cette évaluation prend en compte :

- pour 6 points : la production finale proprement dite du Travail Personnel Encadré et une note synthétique, de deux pages maximum, rédigée par chaque élève, qui sert à individualiser l'appréciation ;
- pour 6 points : une soutenance orale, d'une durée modulable selon la taille du groupe, sur la base de 10 minutes par élève, qui se décompose en deux temps d'égale durée :
 - un premier temps au cours duquel le groupe d'élèves (ou l'élève) présente le travail réalisé ;
 - un temps d'entretien au cours duquel chaque élève est interrogé sur sa contribution personnelle.

Les appréciations et les propositions de note sont portées sur la fiche individuelle de notation (annexe 2).

ANNEXE 1 :

Critères de référence et barème.

1^{ère} composante : Démarche personnelle et investissement du candidat au cours de l'élaboration du TPE (sur 8 points) :

<i>Recherche documentaire</i>	<i>Recherche de sources d'information et de documents en rapport avec le thème et le sujet. Traitement pertinent des informations (sélection et analyse).</i>
<i>Démarche</i>	<i>Adaptation de la démarche au sujet. Tenue d'un carnet de bord. Planification du travail.</i>
<i>Contenus disciplinaires</i>	<i>Appropriation et association de connaissances et de compétences.</i>
<i>Contribution au travail collectif</i>	<i>Esprit d'initiative et prise de responsabilités. Souci d'un travail d'équipe.</i>

ANNEXE 2 :

2^{ème} composante : Réponse à la problématique (sur 6 points) :

<i>Production</i>	<i>Pertinence de la production et de la forme choisie avec le sujet traité . Inventivité. Soin apporté au travail. Production achevée.</i>
<i>Note synthétique</i>	<i>Cohérence de la construction (plan et enchaînements). Qualité de l'expression (clarté, richesse du vocabulaire). Restitution de l'ensemble de la démarche.</i>

3^{ème} composante : Présentation orale du projet (sur 6 points) :

<i>Présentation argumentée</i>	<i>Construction de l'exposé. Argumentation et justification des choix. Réactivité face aux questions. Richesse des connaissances mises en jeu.</i>
<i>Expression orale</i>	<i>Qualité de l'expression orale (clarté, audibilité, richesse du vocabulaire). Prise de distance par rapport aux notes écrites.</i>

Notes personnelles :